



RAPPORT D'ACTIVITES 2017

COMMISSION LOCALE DE L'EAU ORGE-YVETTE

**Rédigé par : Cellule d'animation CLE Orge-Yvette
Version finale au 08 décembre 2017**



SOMMAIRE

I.	Le territoire de l'Orge-Yvette.....	2
1.	La carte d'identité du territoire	
2.	Les communes	
3.	Les enjeux liés au bassin-versant	
II.	L'organisation.....	5
1.	La CLE, son Bureau et ses Commissions	
2.	La cellule d'animation	
3.	Le portage du SAGE et du PAPI	
III.	L'avancement du SAGE et du PAPI.....	7
IV.	L'activité de la CLE.....	7
1.	Les réunions	
2.	Participation du Président de la CLE	
3.	Les études menées dans le cadre du SAGE et du PAPI	
4.	Les avis de la CLE	
V.	L'activité de la cellule d'animation.....	20
1.	Suivi des études et travaux menés sur le territoire	
2.	Formations et participations aux séminaires	
3.	Suivi des Contrats globaux du territoire	
4.	Répartition du temps de travail des animateurs	
VI.	La communication et l'information.....	23
1.	Mise à jour du site internet	
2.	Diffusion de documents	
VII.	Les chiffres de 2017.....	24
1.	Résultat de clôture de l'année 2017	
2.	Financement de la CLE	

I. Le territoire de l'Orge-Yvette

1. La carte d'identité du territoire

Le territoire

- ✓ 950 Km².
- ✓ 1 région : l'Île de France
- ✓ 2 Départements : L'Essonne et les Yvelines
- ✓ 116 communes

Les données socio-économiques

- ✓ 763 200 habitants
- ✓ Gradient d'urbanisation de l'amont vers l'aval
- ✓ Zones urbaines représentent 29 % de la superficie du territoire, les zones agricoles (grandes cultures) 40%, les zones boisées 26%
- ✓ Activités industrielles et de services situés plutôt sur l'aval

L'hydrographie et l'hydrogéologie

- ✓ L'Yvette : 39,3 Km de sa source à Levis Saint Nom à sa confluence avec l'Orge à la frontière entre Épinay-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Villemoisson-sur-Orge
- ✓ L'Orge : 50,1 Km de sa source à Saint Martin de Bréthencourt à sa confluence avec la Seine en deux bras, un à Viry-Châtillon l'autre à Athis-Mons.
- ✓ 21 masses d'eau « cours d'eau »
- ✓ Surface du bassin versant : 950 Km²
- ✓ Principaux affluents de l'Orge : Rémarde et Sallemouille
- ✓ Principal affluents de l'Yvette : la Mérantaise
- ✓ Climat : Océanique dégradé
- ✓ 3 masses d'eau souterraines : Calcaires tertiaires libres et craie sénonienne de Beauce, Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix et Craie altérée du Neubourg/Iton/Plaine Saint André.

L'historique

- ✓ Août 1997 : arrêté confirmant le périmètre du SAGE
- ✓ 20 janvier 1999 : arrêté interpréfectoral de mise en place de la CLE Orge-Yvette
- ✓ 2001 : le SIAHVV, par le biais d'une convention, devient structure porteuse de la CLE et de sa cellule d'animation
- ✓ 9 juin 2006 : le SAGE est approuvé par arrêté interpréfectoral
- ✓ 2010 : Le SAGE entre en phase de révision
- ✓ 2 juillet 2014: SAGE révisé est approuvé par arrêté interpréfectoral
- ✓ Janvier 2017 : Lancement de l'élaboration du PAPI

Les richesses naturelles

- ✓ 74 ZNIEFF de type 1 (3 460 ha) et 13 ZNIEFF de type 2 (31 700 ha)
- ✓ 1 site Natura 2000
- ✓ 2 300 ha de zones humides potentielles (2,5% du bassin)
- ✓ 1 réserve naturelle régionale
- ✓ 5 réserves biologiques dirigées
- ✓ 1 Parc Naturel Régional

2. Les communes de la CLE

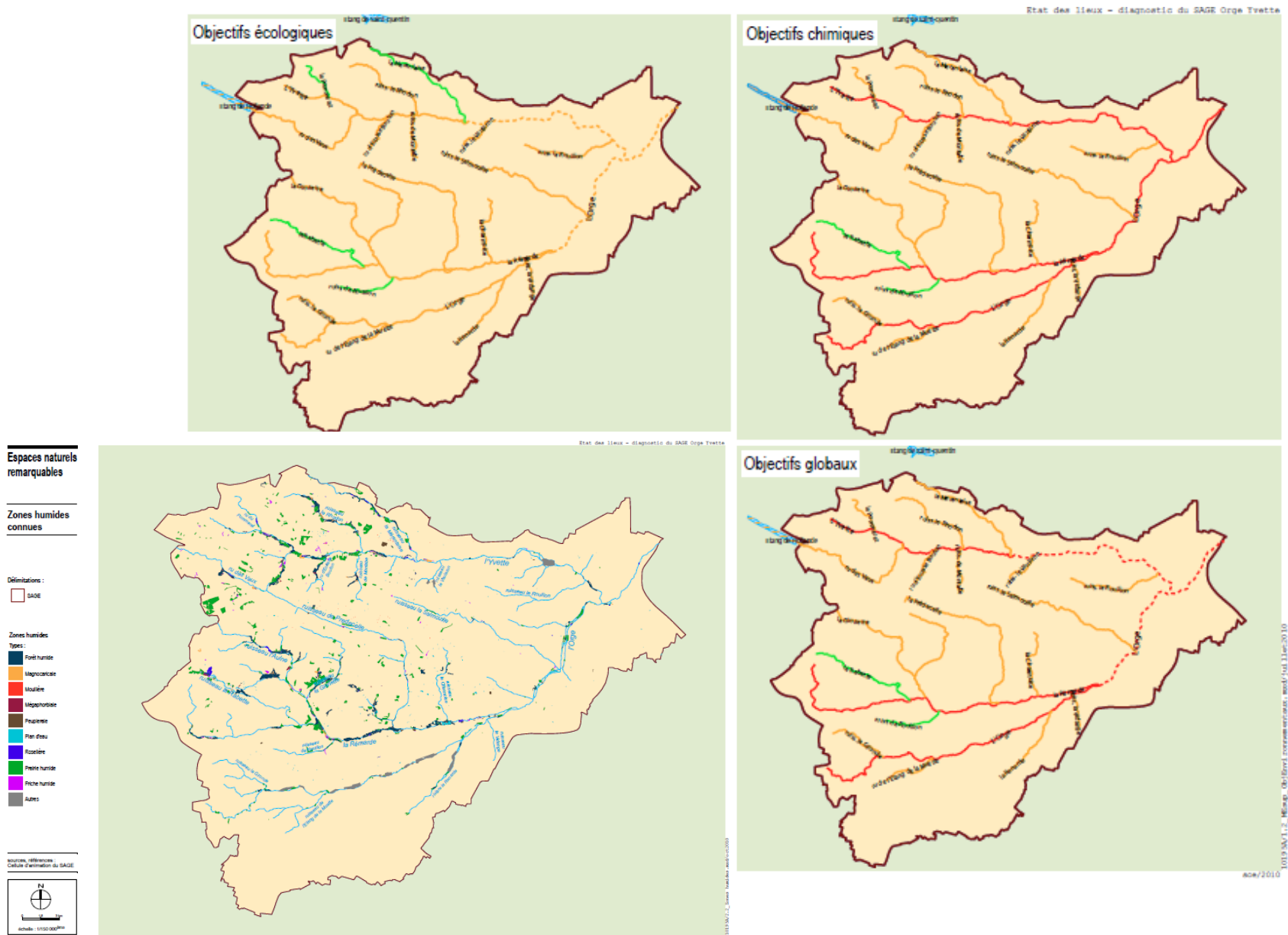
L'Essonne (85 communes)

Angervilliers	Epinau-sur-Orge	Monthléry	Saint-Jean-de-Beauregard
Arpajon	Fleury-Mérogis	Morangis	Saint-Maurice-Montcouronne
Athis-Mons	Fontenay-lès-Briis	Morsang-sur-Orge	Saint-Michel-sur-Orge
Authon-la-Plaine	Forêt-le-Roi (la)	Norville (la)	Saint-Sulpice-de-Favières
Avrainville	Forge-les-Bains	Nozay	Saint-Yon
Ballainvilliers	Gif-sur-Yvette	Norville (la)	Saulx-les-Chartreux
Boissy-le-Sec	Gometz-la-Ville	Ollainville	Savigny-sur-Orge
Boissy-sous-Saint-Yon	Gometz-le-Châtel	Orsay	Sermaise
Boullay-les-Troux	Granges-le-Roi (les)	Palaiseau	Souzy-la-Briche
Bretigny-sur-Orge	Grigny	Paray-Vieille-Poste	Ulis (les)
Breuillet	Guiberville	Pecqueuse	Val-Saint-Germain (le)
Breux-Jouy	Janvry	Plessis-Paté (le)	Vaugrigneuse
Briis-sous-Forges	Juvisy-sur-Orge	Richarville	Villebon-sur-Yvette
Bruyères-le-Châtel	Leuville-sur-Orge	Ris-Orangis	Villeconin
Bures-sur-Yvette	Limours	Roinville-sous-Dourdan	Ville-du-Bois (la)
Champlan	Linas	Saclay	Villejust
Chatignonville	Longjumeau	Saint-Aubin	Villemoisson-sur-Orge
Chilly-Mazarin	Longpont-sur-Orge	Saint-Chéron	Villiers-le-Bâcle
Corbreuse	Marcoussis	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Villiers-sur-Orge
Courson-Monteloup	Marolles-en-Hurepoix	Saint-Geneviève-des-Bois	Viry-Châtillon
Dourdan	Mauchamps	Saint-Germain-lès-Arpajon	Wissous
Egry	Molières (les)		

Les Yvelines (31 communes)

Auffargis	Essart-le-Roi (les)	Saint-Forget
Bonnelles	Lévis-Saint-Nom	Saint-Lambert des Bois
Bullion	Longvilliers	Saint-Martin-de-Bréthencourt
Celle-les-Bordes (la)	Magny-les-Hameaux	Saint-Rémy-les-Chevreuse
Cernay-la-Ville	Mesnil-Saint-Denis (le)	Senlis
Chateaufort	Milon-la-Chapelle	Sonchamp
Chevreuse	Perray-en-Yvelines (le)	Trappes
Choisel	Ponthévrard	Verrière (la)
Clairefontaine-en-Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Voisins-le-Bretonneux
Coignières	Rocheville-en-Yvelines	
Dampierre-en-Yvelines	Saint-Mesme	

3. Les enjeux liés au bassin-versant



II. L'organisation

1. La CLE, son Bureau et ses commissions

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE sont assurés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la composition est arrêtée par les Préfets. Ces acteurs locaux, au nombre de 55 sur le bassin, établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. Elle est composée de trois collèges :

- le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (56%).
- le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (27%).
- le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (17%).

En 2014, suite aux élections municipales, une nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté interpréfectoral en date du 4 septembre 2014.

Le 26 septembre 2014, M. Claude JUVANON, vice-président au SIAHVY, a été réélu président de la CLE du SAGE Orge-Yvette. M. François CHOLLEY (président du Syndicat de l'Orge aval) ainsi que M. Jean-Pierre DELAUNAY (président du SIBSO) ont été élus vice-présidents de la CLE du SAGE Orge-Yvette.

Plusieurs membres de la CLE ont cessé d'exercer leur fonction. Il conviendra de nommer de nouveaux représentants et d'actualiser en 2018 l'arrêté préfectoral de nomination des membres de la CLE. Dans le collège des élus :

- M. Pascal BRINDEJONC (Senlis)
- Mme Catherine LAPLAGNE (Mesnil-St-Denis)

Dans le collège des usagers :

- Sophie BONNET (Agence de l'eau)
- M. Bernard MERIGOT (Essonne Nature Environnement)

La CLE dispose également de 4 commissions thématiques : hydraulique, milieux naturels, eau potable et assainissement. Une commission « avis » sur les dossiers d'autorisation a également été créée pour rendre des avis sur les dossiers soumis à autorisation au titre de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques).

En complément, une commission inter-SAGE avec le SAGE Nappe de Beauce facilite la prise de décision sur le territoire en superposition. Elle se compose de 16 membres issus des deux CLE.

2. La cellule d'animation

La cellule d'animation était constituée pour l'année 2017 de :

- ✓ Madame Cynthia GAUER, animatrice sur un équivalent temps plein :
 - Mettre en œuvre le SAGE ;
 - Piloter l'étude d'inventaire des zones humides et encadrement du bureau d'études ;
 - Suivre le PAPI d'intention Orge-Yvette ;
 - Emettre des avis sur les dossiers d'autorisation/déclaration ;
 - Suivre le budget de la CLE ;
 - Veille juridique sur les projets impactant la ressource en eau ;
 - Suivre les dossiers administratifs du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau ;
 - Suivre les contrats de bassin ;
 - Communiquer et informer sur le SAGE et l'étude zones humides

- ✓ Madame Wendy GUILBAUD, chargée de mission PAPI à plein temps :
 - Piloter le dossier de candidature du PAPI ;
 - Mobiliser l'ensemble des acteurs tout au long de l'élaboration du dossier et assurer la concertation ;
 - Organiser les COTECH et COFIL ;
 - Réaliser un dossier cohérent et répondant aux attentes des acteurs ;
 - Suivre le bureau d'études ;
 - Adapter le planning selon les problématiques rencontrées ;
 - Suivre le budget et les subventions relatives au marché du PAPI ;
 - Communiquer sur le projet du PAPI ;
 - Suivre les actions et activités de la CLE et du SAGE.

3. Le portage du SAGE et du PAPI

Depuis sa création, la CLE Orge-Yvette est portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVV).

En 2017, la CLE a formalisé la gouvernance autour de l'engagement des structures dans l'élaboration du PAPI d'intention de l'Orge-Yvette et la mise en œuvre du SAGE. L'application de la GEMAPI interviendra au 1^{er} janvier 2018, permettant de clarifier les compétences des structures du bassin-versant.

Depuis novembre 2017, la CLE a intégré de nouveaux locaux au sein du SIAHVV, au 12 avenue Salvador Allende - 91165 Saulx-les-Chartreux.

III. L'avancement du SAGE

Les documents renouvelés du SAGE ont été approuvés par arrêté inter-préfectoral le 02 juillet 2014.

Un tableau de bord comprenant 32 indicateurs est en cours d'élaboration par la cellule d'animation de la CLE afin de suivre l'état d'avancement des actions du SAGE Orge-Yvette. Cette phase de récolte des données pourra aboutir en 2019 sur un rapport complet de bilan du SAGE avant sa révision en 2020.

Ces indicateurs de réalisation des actions sont complétés par un suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant ce qui permet également d'évaluer l'efficacité des actions.

Lors de l'année 2017, l'animatrice du SAGE a travaillé en collaboration avec les animateurs de contrat de bassin sur les points suivants :

- La mise à jour des compétences « eau » (assainissement, eau potable, rivière) sur le territoire Orge-Yvette ;
- L'identification des maîtres d'ouvrage (MO) pouvant répondre aux indicateurs demandés (services de l'Etat, collectivités,...) ;
- L'élaboration du questionnaire destiné aux MO pour compiler les données du territoire ;
- Instruction des dossiers loi sur l'eau présentés en Commission.

IV. L'activité de la CLE

1. Les réunions

Séance plénière de la CLE

✓ La CLE s'est réunie à Villebon-sur-Yvette, **le 22 mai 2017**. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du rapport d'activités 2016 ;
- Validation du programme prévisionnel 2017 ;
- Communication sur l'étude d'inventaire des zones humides de l'Orge-Yvette ;
- Point d'information sur le lancement du PAPI Orge-Yvette ;
- Dossiers d'autorisation et de déclaration traités par la CLE.

En 2017, la réunion de l'AG de la CLE a été décalée suite aux nombreuses réunions de concertation organisées dans le cadre du PAPI Orge-Yvette. Cette réunion a permis de faire le point sur l'avancement des études (zones humides et élaboration du dossier de candidature PAPI). Les principaux points d'avancement des travaux de la CLE ont été présentés.



✓ La CLE se réunie au SIAHVVY, **le 08 décembre 2017**. L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan des activités de la CLE sur l'année 2017 (SAGE & PAPI) ;
- Présentation des actions prévues au programme de 2018 ;
- Budget prévisionnel de la CLE pour 2018 ;
- Questions diverses.

Cette réunion réalise le bilan des remarques évoquées lors de la dernière assemblée générale de la CLE le 22 mai 2017. Il s'agissait de présenter les résultats cartographiques des 56 communes inventoriées dans le cadre de l'étude des zones humides du SAGE et de faire un point sur l'avancement du dossier de candidature du PAPI d'intention. Le budget prévisionnel a été détaillé (envoi de courrier aux syndicats) afin de rendre compte des dépenses engagées sur 2017 concernant les études lancées par la CLE.

Séance du Bureau de la CLE

✓ Le Bureau de la CLE s'est réuni au SIAHVVY **le 20 mars 2017**. L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du résultat financier de 2016 et du budget prévisionnel de 2017 ;
- Information sur les avis donnés en Commission ;
- Communication sur le lancement de l'étude d'inventaire des zones humides Orge-Yvette.

Le bureau a notamment discuté sur la phase de lancement des prospections de terrain de l'étude d'inventaire des zones humides du SAGE. Un point de questionnement a été soulevé vis-à-vis du dernier arrêté du Conseil d'Etat relatif à la délimitation des zones humides par le critère cumulatif des analyses botaniques et pédologiques. La CLE a également fait un retour sur les avis défavorable émit dans le cadre de l'analyse des dossiers Loi sur l'eau sur le bassin de l'Orge. La cellule d'animation a notamment présenté le projet de création d'une Commission « Urbanisme » au sein de la CLE afin de dédier un espace de concertation sur l'analyse des projets d'urbanisme ayant un impact sur des zones humides avérées.

✓ Le Bureau de la CLE s'est réuni au SIAHVVY **le 24 novembre 2017**. L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan des activités de la CLE sur l'année 2017 (SAGE & PAPI) ;
- Actions et Budget prévisionnel (1^{ère} version) CLE 2018 ;
- Questions diverses.

Cette réunion avait pour objectif de présenter une 1^{ère} version du budget prévisionnel de la CLE relatif aux dépenses engagées pour l'élaboration du PAPI et sur la 3^{ème} phase d'inventaire des zones humides sur le terrain. Ces estimations ont été basées en fonction des bons de commande prévus dans le cadre du marché ZH (5500 hectares environ à prospector). Concernant le PAPI, les actions ont été programmées sur une période de 3 ans après labellisation. En 2018, la CLE pilotera 5 actions du

programme du PAPI. Le budget global a été estimé en fonction des recettes et subventions connues dans le cadre du PAPI d'intention et de l'étude ZH.

Réunions des COPIL & COTECH sur l'inventaire des zones humides

Le COPIL et le COTECH ZH se sont réunis régulièrement durant l'année 2017 afin de suivre la phase des inventaires de terrain sur les zones humides potentielles du territoire.

✓ **COPIL du 06 mars 2017 au SIAHVVY. L'ordre du jour était le suivant :**

- Validation et correction des enveloppes de prospections terrain – Phase 3 ;
- Point sur le dispositif de concertation avec les communes du bassin ;
- Questions diverses.

La CLE rappelle la démarche de hiérarchisation des enveloppes de zones humides suite à la production de la carte de pré-localisation. Ces travaux ont permis de rendre compte des secteurs humides à enjeux en fonction des différentes pressions et atouts identifiés sur le territoire (urbanisation, pollution des masses d'eaux...). Il y a 4 types d'enjeux qui ont été identifiés sur le bassin Orge-Yvette : quantité (volume des masses d'eaux et ruissellement), qualité (bon état écologique des eaux), biodiversité (capacité du milieu à héberger des espèces patrimoniales), usage (sports et loisirs, recherche...).

Suivant ce travail d'analyse, la carte de pré-localisation a été « filtrée » pour obtenir des enveloppes de zones humides probables qui feront l'objet de prospections de terrains dès l'année 2017. Ainsi, après plusieurs phases de concertation avec les membres du COPIL et du COTECH, le scénario 3 a été validé pour proposer une estimation concernant la surface à prospecter selon le type de zones humides identifiées dans la carte de pré-localisation. Pour synthèse, voici le contenu du scénario 3 :

- Intégration des zones humides probables (ZP_H) afin de maximiser les chances de découvrir des zones humides effectives ;
- Intégration des zones dont le caractère humide n'a pas été déterminé (Z_IND) et des zones probablement non humides (ZP_NH) pour inventorier des secteurs méconnus ;
- Intégration des secteurs concernés par des enjeux forts et/ou soumis à des pressions fortes, pour restreindre et prioriser les surfaces à inventorier sur le terrain.

✓ **Le COTECH du 11 juillet 2017 au SIAHVVY. L'ordre du jour était le suivant :**

- Présentation du début de l'avancement de la phase de terrain (Yvette) ;
- Point sur l'intégration des données ZH dans les PLU – Aménagement urbains ;
- Questions diverses.



Les membres du COTECH sont revenus sur la prise en compte du dernier arrêté du Conseil d'Etat sur l'inventaire des zones humides (février 2017) et son impact sur l'étude en cours sur l'Orge-Yvette. Suivant le bilan des premières prospections de terrains menées en début de printemps, SCE Environnement confirme la difficulté d'accès aux parcelles privées lors des sessions de terrain. La CLE indique la nécessité de poursuivre le dialogue en collaboration avec les communes afin d'identifier et d'informer les propriétaires privés en amont de toute prospection (sondages pédologiques notamment).

Enfin, les secteurs « tests » des enveloppes de prospections définies dans le scénario 3 ont été confrontées au terrain. Les premières expertises ont rapidement fait remonter la nécessité d'insister sur les secteurs de zones humides probables sur lesquels le ratio de présence de zones humides effectives est nettement plus important que sur les autres classes de pré-localisation. A ce titre, le COTECH a orienté l'étude sur le calcul d'un nouveau scénario « S4 » permettant d'ajuster les filtres en fonctions des besoins de l'étude. Ci-dessous, la comparaison surfacique de l'évolution du S3 en S4.

Scénario 3																	
ZP_H						Z_IND					ZP_NH						
Nombre de pressions						Nombre de pressions					Nombre de pressions						
0123						0123					0123						
Nombre d'enjeux	0	3254	750	16	0	0	22429	6599	62	0	0	8481	4624	168	1		
	1	1795	479	10	0	1	4658	1696	20	0	1	4152	2152	77	1		
	2	613	189	4	0	2	435	243	3	0	2	961	547	18	1		
	3	116	44	1	0	3	46	26	0	0	3	165	104	3	0		
	4	10	4	0	0	4	2	2	0	0	4	15	7	0	0		
Surface (ha)					4030	Surface (ha)					2534	Surface (ha)					4217
dont PNR (ha)					576	Dont PNR (ha)					13	Dont PNR (ha)					58
												Surface totale du scénario (ha)			10782		
												Dont PNR (ha)			647		
												Surface totale du scénario hors PNR (ha)			10135		

- Orienter les inventaires terrain prévus en 2017-2018 en fonction des besoins que les acteurs ont identifiés (localiser les parcelles et les propriétaires en domaine privé sur les ZHP) ;
- Faire un état des lieux des PLU et des projets en cours sur le territoire Orge-Yvette (Fournir des avis concertés).

Afin de faciliter les échanges d'informations et de localisation des parcelles, la CLE a créé un outil de partage de données en ligne, où tous les acteurs concernés par la thématique « ZH & Urbanisme » peuvent consulter les cartes de pré-localisation des ZH (commune par commune), utiliser les données SIG produites, avoir accès au compte-rendu des réunions du groupe. Par ailleurs, la cellule d'animation a également mis à disposition des membres un compte CLE sur Géoportail, afin de localiser facilement sur les cartes, les parcelles faisant l'objet de projets d'urbanisme et/ou de projet des communes (OAP des PLU notamment). Une notice d'utilisation est disponible sur le partage de document du groupe.

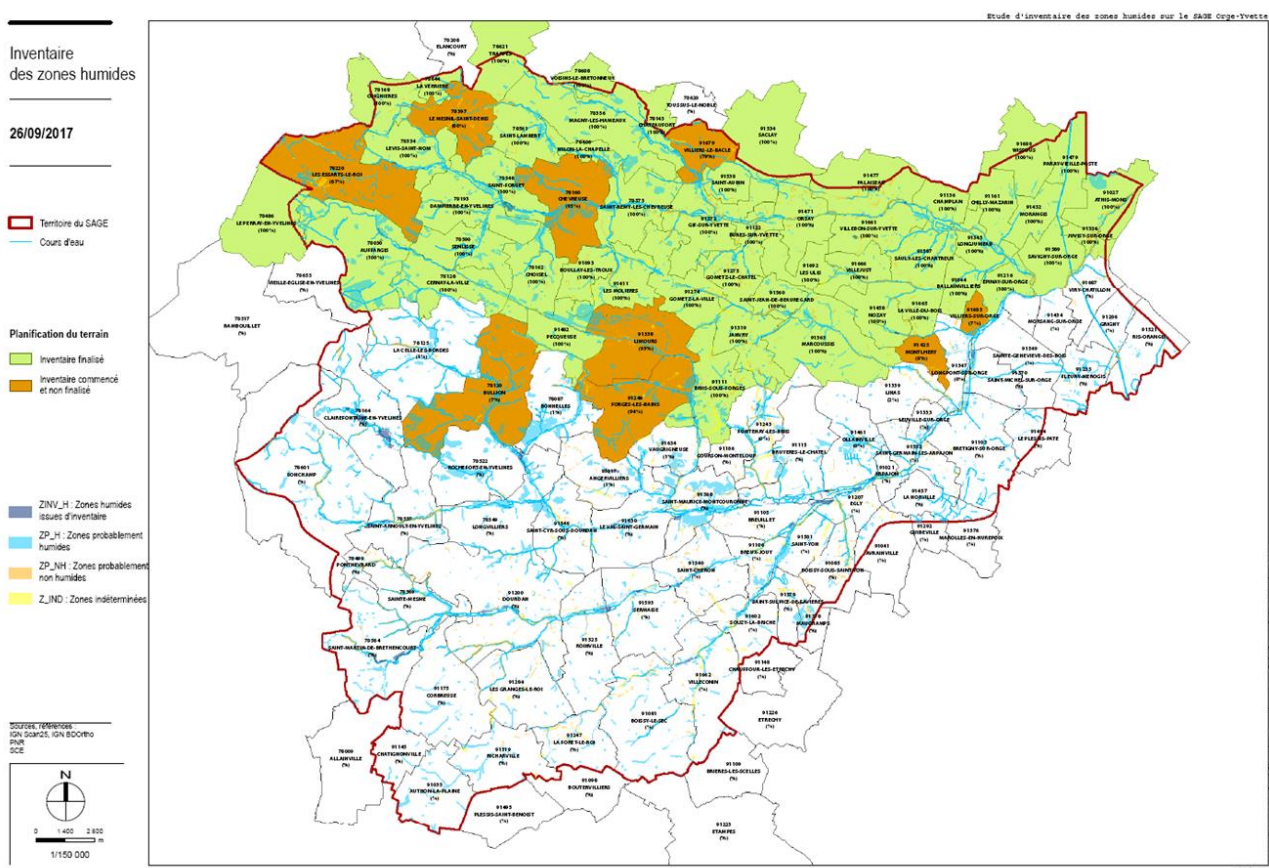
✓ **Le COTECH du 20 novembre 2017 au SIAHVY. L'ordre du jour était le suivant :**

- Bilan des prospections botaniques menées sur le bassin de l'Yvette ;
- Enveloppes de sondages pédologiques à prévoir – Méthodologie de concertation ;
- Intégration des zones humides dans les PLU – Groupe de travail.

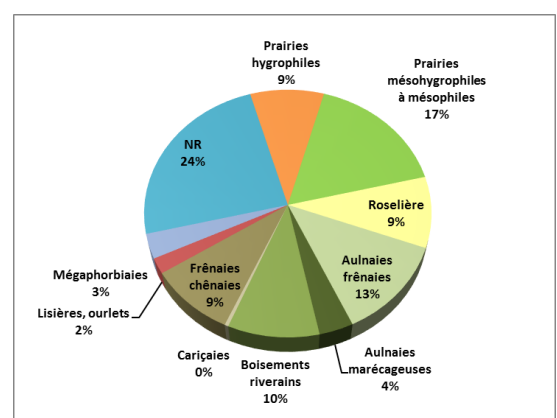
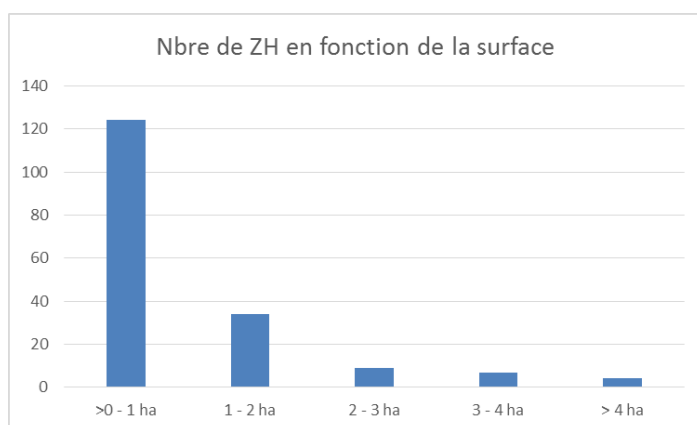
La réunion a permis de faire un premier bilan des cartes de zones humides inventoriées dans le cadre des prospections de terrains menées depuis avril 2017. Actuellement, ce sont 16 semaines de prospections sur le terrain qui ont été organisées sur l'ensemble du bassin de l'Yvette. Sur la base du tableau de suivi partagé, la CLE a orienté le bureau d'études SCE Environnement en fonction des priorités identifiées par le groupe de travail « ZH et Urbanisme », créé par la cellule d'animation de la CLE.

En synthèse, voici le bilan 2017 des prospections de terrain menées sur les 54 communes de la partie Yvette :

- 3762 ha d'enveloppes de prospection parcourue ;
- 179 zones humides effectives délimitées pour une surface totale de 165 ha > 4 % de la pré-localisation.



Les prospections ont abouties majoritairement à l'identification de zones humides de petites tailles, parfois largement morcelées sur le territoire. Ces résultats d'expliquent notamment par la pression urbaine sur ces milieux (augmentation de l'imperméabilisation des sols, ruptures des continuités...).



Les milieux identifiés se regroupent plutôt dans une classification de zones humides de type prairies hygrophiles, à prairies mésohygrophile. La classification comporte une proportion non négligeable de roselières et d'aulnaies/frênaies.

Concernant l'analyse des besoins en sondages pédologiques, 253 parcelles ont été identifiées pour statuer sur la présence de zone humide (environ 600ha) par le critère pédologique.

Enfin, à la suite de ce COTECH, les membres ont validé la légende des cartes des ZH avérées (1^{ère} version). Ces cartes pourront notamment être mobilisées lors des réunions de personnes publiques associées (PLU) ainsi que lors des ateliers de restitution des communes.

Réunions de la Commission « Avis » de la CLE – Dossier Loi sur l'Eau

✓ **Commission Avis du 15 mars 2017** : L'ordre du jour était le suivant :

- Dossier d'autorisation pour l'aménagement de la RD36 en plateforme multimodale sur les communes de Villiers-le-Bâcle et Saclay
- DIG de restauration de la continuité écologique de l'Aulne au Moulin de Béchereau à Bullion
- Dossier d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à des fins d'irrigation agricole sur le territoire de la Beauce Centrale – Partie Essonne

✓ **Commission Avis du 11 juillet 2017** : L'ordre du jour était le suivant :

- Dossier d'autorisation de la ZAC des Bords de Seine (Juvisy-sur-Orge)
- Point sur l'avis de la CLE donné sur l'arrêté du 04 mai 2017 (Usage des produits phytopharmaceutiques – Prise en compte vis-à-vis des cours d'eaux)

✓ **Commission Avis du 08 décembre 2017** : L'ordre du jour était le suivant :

- Avis sur le dossier d'autorisation de démantèlement de trois ouvrages et valorisation écologique d'une zone humide sur le site du Breuil – Sainte Geneviève des bois, Epinay sur Orge – Projet du SIVOA.
- Autorisation de renouvellement d'exploitation de la STEP du Mesnil-St-Denis – Projet porté par le SIAHVY.
- Point sur la dernière consultation de la CLE : dossier de renouvellement d'arrêté d'autorisation de la STEP de Levis-Saint-Nom et les nombreux avis rendus pendant l'été 2017.
- Restitution des derniers courriers CLE – Bilan des échanges avec la DDT



Réunions du Comité de Pilotage et Comité Technique Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention Orge-Yvette

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI et tout au long de l'année, la CLE a organisé 6 COTECH, 3 COPIL, 1 Déclaration de candidature et une dizaine d'entretiens individuels avec les maîtres d'ouvrages et partenaires du projet. Ces entretiens ont eu lieu lors de la 1^{ère} phase de l'étude.

✓ COTECH du 22 février 2017, ordre du jour :

- Présentation des offres du marché ;
- Bilan des offres ;
- Présentation de l'offre retenue ;
- Planning.

Suite à la mise en consultation du marché d'élaboration du PAPI d'intention Orge-Yvette entre le 21 décembre 2016 et le 23 janvier 2017, un comité technique s'est réuni pour analyser les offres et retenir l'une des candidatures proposées. Ce COTECH a également été l'occasion de préparer la prochaine phase de collecte et de synthèse des données auprès des différents maîtres d'ouvrages.

✓ COPIL du 21 avril 2017, ordre du jour :

- Présentation du bureau d'étude Suez Consulting et méthodologie de travail ;
- Préparation de la déclaration d'intention officielle ;
- Plaquette d'information de la démarche PAPI.

Cette réunion a permis de présenter le bureau d'études aux présidents et DGS membres du COPIL. Le bureau d'études a présenté les objectifs et les modalités de mise en place d'un PAPI ainsi que la méthodologie employée pour élaborer le dossier de candidature du PAPI d'intention Orge-Yvette. Cette réunion a permis de valider la mise en place d'un COTECH élargi avec l'invitation des communes, associations, EPCI, chambres consulaires, etc.

✓ Déclaration de candidature du 31 mai 2017, ordre du jour :

- Présentation du dispositif PAPI par M. Philippe Lacroix de la DRIEE ;
- Présentation du projet PAPI d'intention Orge-Yvette par Wendy Guilbaud animatrice PAPI ;
- Présentation du diagnostic du bassin versant par Laurent Millair de Suez Consulting.

Cette réunion rassemblant les services de l'Etat et les financeurs a permis de présenter officiellement notre intention de mettre en place un PAPI sur le territoire. Les différentes modalités de mise en œuvre ont été discutées.

✓ **COTECH élargi du 6 juin 2017, ordre du jour :**

- Restitution de la phase 1 du marché : collecte et synthèse des données ;
- Présentation de la 1^{ère} version du diagnostic ;
- Présentation de la phase 2 : stratégie et programme d'action.

Lors de ce COTECH, de nouveaux membres ont été invités comme les associations et les communes. Cette réunion a permis de dresser l'état des lieux des connaissances sur le bassin et de faire un retour sur les différents entretiens individuels qui ont été réalisés avec les partenaires du PAPI. Il a été décidé de réaliser un PAPI d'intention au vue des manques de connaissances sur certaines parties du territoire et du manque de vision globale sur le territoire.

✓ **COTECH restreint atelier de stratégie du 30 juin 2017, ordre du jour :**

- Présentation des actions à mener dans le cadre du programme PAPI d'intention ;
- Elaborer une première stratégie du PAPI.

Suite aux entretiens individuels réalisés lors de la première phase avec les maîtres d'ouvrages, une première proposition de fiches actions a été présentée. Lors de cette réunion, il a été décidé de l'intérêt et des objectifs de chaque action ainsi qu'une première proposition de maîtrise d'ouvrage. Les actions présentées respectent la vision globale de cohérence hydraulique ainsi que les modalités de mise en place du PAPI d'après le cahier des charges PAPI 3.

✓ **COTECH restreint du 5 septembre 2017, ordre du jour :**

- Retour sur le diagnostic ;
- Présentation de la nouvelle version des fiches actions.

Lors de ce COTECH, il a été exposé les différentes modifications apportées sur les fiches actions et les principales questions restant en suspens. Le montant des actions a été discuté ainsi que la maîtrise d'ouvrage des actions. Le principe de co-maîtrise d'ouvrage par convention a été expliqué et approuvé afin d'offrir la possibilité à chaque structure de porter des actions sur l'ensemble du territoire.

✓ **COPIL du 12 septembre 2017, ordre du jour :**

- Avancée du diagnostic ;
- Présentation de la stratégie ;
- Progression du programme d'action.

Cette réunion est l'occasion de présenter la stratégie élaborée avec le COTECH ainsi que le programme d'action. La maîtrise d'ouvrage, le budget et le planning sont débattus entre les membres du COPIL.

✓ **COTECH du 4 octobre 2017, ordre du jour :**

- Retravailler 4 fiches actions pour lesquelles des questions sont en suspens ;
- Décider des modalités techniques pour chacune de ces actions.

Lors de cette réunion, il a été proposé de nouvelles fiches actions pour l'étude hydraulique globales. Il a été introduit une nouvelle fiche action traitant le ruissellement urbain à la demande du Conseil Départemental de l'Essonne.

✓ **COTECH élargi du 6 novembre 2017, ordre du jour :**

- Validation du diagnostic
- Présentation des fiches actions

Les membres du COTECH élargi ont réagi sur le diagnostic et leurs remarques ont été prises en compte. Toutes les fiches actions ont été présentées (objectif, planning, maître d'ouvrage, périmètre, budget) ainsi que le planning global d'élaboration du PAPI.

✓ **COPIL du 15 novembre 2017, ordre du jour :**

- Validation du diagnostic ;
- Présentation des nouvelles fiches actions ;
- Validation du planning, de la maîtrise d'ouvrage des actions et du budget.

Lors de ce COPIL, de nombreux sujets ont été abordés mais les derniers éléments n'ont pas été validés par les membres du COPIL. Le diagnostic et le planning n'ont pas été remis en question. En revanche le budget et la maîtrise d'ouvrage demande encore un temps de réflexion pour les structures. La finalisation du dossier ne pourra être réalisée avant la fin de l'année 2017.

2. Participation du Président de la CLE

Le Président de la CLE a participé à plusieurs évènements :

- Journée des Présidents de CLE, AESN ;
- Classe d'eau d'élus du SIBSO ;
- Ateliers du PAPI de l'EPTB Seine-Grands-Lacs ;
- Union des Maires des Yvelines ;
- Association des Ingénieurs Territoriaux de France ;
- Forum Territorial des rivières d'Ile de France ;
- COTECH/COPIL de l'étude d'inventaire des zones humides
- COTECH/COPIL de l'élaboration du PAPI d'intention
- Réunion de communication SAGE & PAPI
- Conférence annuelle du PAPI organisé par l'EPTB

3. Les études menées dans le cadre du SAGE et du PAPI

Etude d'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette

- **Phase 2** : Finalisation du scénario 3 et 4 permettant de définir les enveloppes de prospections à réaliser sur le terrain (analyses botaniques et prospections pédologiques). L'ensemble des zones humides à enjeux ont été définies vis-à-vis des pressions exercées sur les milieux ainsi que de leur valeur attenante (biodiversité, gestion des inondations, usages...) Le S3 avait orienté les prospections de terrain majoritairement sur des enveloppes potentiellement non humide et indéterminées. Après les premières prospections, les résultats ont démontrés que seules les ZH potentielles (enveloppe orange de la carte de pré-localisation) comportaient la majorité des zones humides avérées. Le S4 (scénario 4) a permis, suite à la décision du COPIL, d'orienter majoritairement les prospections de terrain sur les ZHP.
- **Phase 3** : Identification, délimitation, caractérisation des zones humides hiérarchisées par relevés de terrain (tranche à bon de commande). En 2017, la moitié du territoire du bassin-versant de l'Orge-Yvette a été parcourue, soit environ 5000 hectares. L'analyse a été basée uniquement sur des prospections botaniques en identifiant, pour 2018, les surfaces à inventorier sur le critère pédologique (parcelles qui feront l'objet d'une concertation spécifique avec les riverains).

L'élaboration du dossier a été constituée de 2 phases :

- **Phase 1 : collecte et synthèse des données**

La première phase s'est déroulée entre les mois d'avril et juin avec la réalisation des entretiens individuels par structure afin de définir les besoins et attentes de chacun sur le PAPI. Cette phase a permis de dresser un état des lieux de la connaissance par structure et de faire une synthèse des données manquantes à inscrire dans le programme du PAPI. Cette première phase a été l'occasion d'organiser une réunion de déclaration d'intention avec les services de l'Etat pour les informer officiellement de notre intention de réaliser un PAPI sur le territoire.

- **Phase 2 : élaboration du dossier de candidature**

La deuxième phase a débuté par la rédaction d'un diagnostic traitant tous les aspects liés aux inondations. Un atelier de stratégie de bassin s'est rapidement organisé pour élaborer un programme cohérent et global. Tout au long de cette phase des COTECH et des COPIL ont été organisées pour assurer la concertation avec tous les acteurs. Les membres du COTECH ont particulièrement été sollicités pour l'élaboration du programme.

Le dossier de candidature du PAPI a donc été élaboré avec un diagnostic complet, une stratégie adaptée au territoire et un programme d'action cohérent et établie à l'échelle du bassin versant.

La validation du dossier par les membres du COPIL est prévue pour le début d'année 2018 après avoir levé les derniers points en suspens. La labellisation est prévue en juin 2018.

4. Les avis donnés par la CLE :

La CLE est consultée dans le cadre des dossiers d'autorisation et informée sur les projets soumis à déclaration au titre de la LEMA.

Dossiers	Localisation du projet	Type de dossier	Avis
Création de la RD 36	Villiers le Bâcle Saclay	Autorisation	Favorable avec remarques
Restauration écologique de l'Aulne, moulin de Béchereau	Bullion	Autorisation	Favorable avec réserves
Autorisation unique pluriannuelle de prélèvement Beauce centrale - Essonne	IDF	Autorisation	Favorable avec réserves
Projet de ZAC des Bords de Seine	Athis-Mons et Juvisy	Autorisation	Défavorable
Construction ensemble immobilier Bords de Seine	Viry-Châtillon	Autorisation	Défavorable
Création de bassins de gestion des eaux pluviales	Ris-Orangis	Autorisation	Défavorable
Carrière d'enfouissement des déchets inertes Bajolet	Forges-les-bains	Autorisation	Défavorable
Construction d'un ensemble de lotissements	Les Essarts-le-roi	Autorisation	Favorable avec réserves
Plan de prévention du risque inondation PPRI	Orge et Sallemouille	Consultation	Favorable
Arrêté du 04 mai - Usage de produits phytopharmaceutiques	IDF	Consultation	Favorable avec réserves



Création d'un réseau de mares	Bonnelles	Consultation	Favorable
Démantèlement d'ouvrages et valorisation écologique d'une ZH - site du Breuil	St Geneviève des bois - Epinay sur Orge	Autorisation	Favorable
Renouvellement autorisation exploitation STEP Levis-St-Nom	Levis-St-Nom	Autorisation	Favorable avec réserves
Pose de piézomètres et puits de pompage	Magny-les-Hameaux	Déclaration	Favorable
Lotissement d'habitations	Briis-sous-Forges	Déclaration	Favorable
Rabatement de la nappe en phase chantier	La Ville-du-bois	Déclaration	Favorable
Création de forage et de bassin de stockage	Magny-les-Hameaux	Déclaration	Favorable
Création de la STEP de St Lambert des bois	St Lambert des bois	Déclaration	Favorable
Construction de logements	Marcoussis	Déclaration	Favorable
Réaménagement aire autoroute A10	Limours-Janvry	Déclaration	Favorable
Création d'un forage d'irrigation	Sonchamp	Déclaration	Favorable
Avis PLU Sonchamp	Sonchamp	PLU	Favorable
Avis PLU Saint-Lambert-des-bois	St Lambert-des-bois	PLU	Favorable
Avis PLU Senlis	Senlis	PLU	Favorable
Avis PLU St Rémy-les-Chevreuse	St-Rémy-les-Chevreuse	PLU	Réservé

De nombreuses données et échanges sont réalisés avec les communes en révision PLU : Palaiseau, Chilly-Mazarin, St Aubin, Chateaufort, Corbreuse...



L'activité de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou d'AG de la CLE, l'animatrice du SAGE organise, coordonne ou participe à de nombreuses réunions ou rencontres.

1. Suivi des études et travaux menés sur le territoire

Participation / interventions aux réunions techniques :

- Commission CSP, écologie et paysage SIVOA (participation du SAGE & PAPI) 23 février 2017
- Commission rivière, SIBSO ;
- Classes d'eau d'élus le 18 Mai et le 15 juin 2017 (participation du SAGE & PAPI)
- Réunion technique du SIAHVV ;
- Réunions techniques pour Phyt'eaux Cités ;
- Journée technique organisée par le CD91 ;
- Participation aux réunions de « porter à connaissance » dans le cadre d'élaboration ou révision de PLU(i) et aux réunions de personnes publiques associées (15 communes suivies en 2017)
- Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs ;
- Conseil scientifique, Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Intervention de la CLE sur l'étude ZH et PLU – DRIEE le 02 mai 2017 ;
- Intervention de la CLE pour illustrer la politique du SAGE et de la préservation des zones humides – Délégation internationale AESN, Nanterre – Burkina Faso
- Réunions de présentation de l'étude ZH (PNR, Communes...)
- Bureau & AG (SIVOA, SIAHVV) et classes eaux élus SIBSO sur l'étude ZH (Février 2017)

2. Formations et participations aux séminaires

- Colloque GEMAPI – 07 juillet 2016 – Saint-Maur-des-Fossés (94) ;
- Journée des animateurs de SAGE, AESN ;
- Réunion des animateurs de SAGE organisé par l'EPTB Seine-Grands-Lacs en collaboration avec la CLE Orge-Yvette (14 novembre 2017), Thématique « Eau & Urbanisme » avec visite de terrain sur une zone humide classée dans la carte ZH du SAGE Orge-Yvette (Gometz-le-Chatel)



4. Suivi des Contrats globaux du territoire

La cellule d'animation vérifie l'adéquation entre les contrats globaux et les documents du SAGE Orge-Yvette. Elle permet également de créer un lien entre les différents contrats sur un même cours d'eau et à l'échelle du bassin versant.

Contrat	Avancement
Orge Amont	En mise en œuvre (signé le 07 Janvier 2014)
Rémarde Amont	En mise en œuvre (signé en Septembre 2010)
Orge Aval	En mise en œuvre (signé en Octobre 2010)
Yvette Amont	En mise en œuvre (signé en Décembre 2011)
Yvette Aval	En mise en œuvre (signé en Décembre 2011)

Au cours de l'année 2017, la cellule animation du SAGE a participé aux comités de pilotage suivants:

- Contrat de bassin Yvette amont, février 2017 ;
- Contrat de bassin Orge aval, décembre 2017.

5. Communication et information sur le PAPI

La mise en place d'un PAPI comprend une part importante de communication que ce soit à travers des réunions mais également des événements auxquels il est important de participer pour communiquer sur le projet.

La chargée de mission du PAPI a réalisé et diffusé une plaquette d'information sur le PAPI d'intention Orge-Yvette. Cette plaquette est transmise à tous les nouveaux membres et lors des réunions d'informations.

Lors de l'année 2017, la chargée de mission du PAPI a participé à des réunions d'informations sur la mise en place du PAPI d'intention Orge-Yvette avec notamment :

- L'union des amis du Parc ;
- Les Classes d'eau d'élus ;
- L'association des Ingénieurs Territoriaux de France ;
- L'union des Maires des Yvelines ;
- Forum Territorial des rivières d'Ile-de-France.

Des présentations dans les bureaux syndicaux ont également été organisées et seront renouvelés lors de la labellisation du PAPI.

La chargée de mission du PAPI a également participé aux différentes réunions organisées par les partenaires :

- Journée technique sur le retour de la crue de juin 2016 par le PNR ;



- Journée technique sur les rivières par le CD91 ;
- Groupe de travail sur les inondations par le CD91 ;
- Information sur le dispositif PAPI 3 par la DRIEE ;
- Réunion sur la résilience des territoires face aux inondations par la DRIEE ;
- Journée d'échange du réseau élargi des porteurs de PAPI sur le bassin Seine Normandie par la DRIEE ;
- Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs par la DDT des Yvelines.

Cette année, la CLE a rejoint le réseau d'animation PAPI mis en place et animé par le CEPRI. Il y a eu plusieurs réunions d'organisées cette année sur les thématiques suivantes :

- Point d'étape sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) ;
- Le nouveau cahier des charges PAPI et de l'analyse multicritères (AMC) ;
- L'intégration du risque d'inondation dans l'urbanisme, au sein des PAPI et SLGRI » ;
- La prévision et de l'anticipation des crues et des inondations.

De plus, la chargée du PAPI a participé aux 4 ateliers PAPI organisés par l'EPTB Seine Grands Lacs cette année.

6. Répartition du temps de travail des animateurs

Animatrice du SAGE

Missions	Jour en moyenne dans l'année
Animation de la CLE-Mise en œuvre du SAGE	50
Suivi de l'inventaire des zones humides sur le bassin Orge-Yvette	50
Suivi de l'intégration des enjeux eaux du SAGE dans les documents d'urbanisme	40
Expertise des dossiers Loi sur l'Eau et suivi des études	25
Information et communication	25
Suivi du PAPI d'intention Orge-Yvette	10
Veille technique et réglementaire	10
Suivi des contrats de bassin	10
Suivi de la gestion du budget de la CLE	10



Chargée de mission du PAPI

Missions	Jour en moyenne dans l'année
Elaboration du PAPI d'intention Orge-Yvette	120
Information et communication	40
Suivi des actions de la CLE et du SAGE	30
Veille technique et réglementaire	15
Expertise des dossiers Loi sur l'Eau et suivi des études	15
Suivi de la gestion du budget du PAPI	10

V. La communication et l'information

1. Mise à jour du site internet

- ✓ Elaboration du renouvellement du site internet pour une mise en ligne début 2018
- ✓ La rubrique « L'inf'Eau » a été alimenté selon les actualités en cours
- ✓ Les données sur l'étude d'inventaire des zones humides a été mise à jour

2. Diffusion de documents

- ✓ Plaqueette d'information sur le PAPI d'intention Orge-Yvette
- ✓ Mobilisation du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- ✓ Envoi et diffusion des cartes de pré-localisation des zones humides (au 1/25000^{ème}) ainsi que les cartes des zones humides botaniques et pédologiques (carte au 1/5000^{ème}).
- ✓ Une plaqueette des enjeux du SAGE Orge-Yvette a été diffusée sur le site internet ainsi qu'au communes lors de la révision de leur PLU ou lors de la transmission des informations pour le « porter à connaissance » sur l'aménagement du territoire.



VI. Les chiffres de 2017

1. Résultat de clôture de l'année 2017

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	169 497,60 €
Recettes de fonctionnement	172 981,37 €
Résultat de l'exercice (excédent)	3 483,77 €
Déficit antérieur reporté (2016)	-1 703,00 €
Résultat de clôture (excédent)	1 780,36 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	57 028,56 €
Recettes d'investissement	13 837,38 €
Résultat de l'exercice (Déficit)	-43 191,18 €
Déficit antérieur reporté (2016)	0,00 €
Excédent antérieur reporté (2016)	48 133,44 €
Résultat de clôture (Déficit)	4 942,26 €
Restes à réaliser en dépenses	6 480,00 €
Restes à réaliser en recettes	51 940,00 €
Solde de restes à réaliser 2017	45 460,00 €
Résultat définitif	52 182,62 €

AFFECTATION DE RESULTATS	
E/D Fonctionnement de clôture	1 780,36 €
E/D Investissement de clôture	4 942,26 €
Excédent global de clôture	6 722,62 €
AFFECTATION AU BUDGET 2018	
E/D Fonctionnement	1 780,36 €
E/D Investissement	4 942,26 €



2. Financement du SAGE et du PAPI

Le financement du SAGE et ses études est assuré par :

- ✓ Les syndicats à caractère hydraulique du territoire
 - le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
 - le Syndicat de l'Orge (SIVOA)
 - le Syndicat Mixte Bassin Supérieur Orge (SIBSO)
 - le Syndicat Intercommunal d'Hydraulique et d'Assainissement de la région de Limours (SIHAL)
 - Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HVC)
- ✓ L'Agence de l'eau Seine-Normandie
- ✓ La Région IDF
- ✓ Le Conseil Départemental de l'Essonne

Le financement de l'élaboration du PAPI est assuré par :

- ✓ Les syndicats à caractère hydraulique du territoire
 - le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
 - le Syndicat de l'Orge (SIVOA) (sauf le poste d'animation en 2017)
 - le Syndicat Mixte Bassin Supérieur Orge (SIBSO)
 - le Syndicat Intercommunal d'Hydraulique et d'Assainissement de la région de Limours (SIHAL)
 - Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HVC)
- ✓ L'Agence de l'eau Seine-Normandie
- ✓ Le Conseil Départemental de l'Essonne

Président de la CLE
Claude JUVANON

